



L'OBSERVATOIRE DE LA RESILIENCE DE L'INTERNET FRANÇAIS PUBLIE SON RAPPORT 2013.

Le rapport de l'Observatoire de la résilience, rédigé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information avec la collaboration de l'Afnic, fournit chaque année une analyse de l'état de l'Internet français à travers une étude approfondie des protocoles BGP et DNS¹. Ces deux protocoles sont à l'origine de la quasi-totalité des requêtes transitant sur Internet.

Au regard des conclusions de l'étude, la situation de l'Internet français demeure satisfaisante. L'étude 2013 a mis en évidence qu'un AS² français qui possède deux fournisseurs pourra joindre le reste de l'Internet en cas de panne de n'importe quel autre AS. En ce qui concerne le DNS, la concentration des hébergeurs français est très forte, ce qui se reflète directement dans les résultats de l'étude.

Fort de ces conclusions, l'Observatoire encourage les acteurs de l'Internet en France à s'approprier les bonnes pratiques admises pour BGP et DNS et émet les recommandations suivantes :

- ✓ déployer IPv6 afin d'anticiper les problèmes opérationnels futurs et de faciliter la montée en compétences,
- ✓ bien répartir les serveurs DNS faisant autorité afin d'améliorer la robustesse de l'infrastructure,
- ✓ tester DNSSEC (*DNS Security Extensions*) et le déployer pour lutter contre les attaques par pollution de cache,
- ✓ déclarer systématiquement les objets route, et les maintenir à jour, afin de faciliter la détection et le filtrage d'annonces BGP illégitimes,
- ✓ utiliser la certification RPKI (*Resource Public Key Infrastructure*) et déclarer des ROA (*Route Origin Authorizations*),
- ✓ appliquer les bonnes pratiques BGP³ au niveau des interconnexions entre opérateurs.

L'ANSSI encourage les acteurs de l'Internet à s'approprier ces recommandations pour les appliquer au mieux et au plus tôt. Le Rapport 2013 est disponible à l'adresse : <http://ssi.gouv.fr/observatoire>

¹ BGP (*Border Gateway Protocol*) permet d'acheminer des données à l'aide d'annonces de routage. Le DNS (*Domain Name System*) fournit, quant à lui, la correspondance entre un nom de domaine et une adresse IP.

² Un système autonome (*Autonomous System, AS*) est un réseau ou un ensemble de réseaux informatiques intégrés à Internet et gérés par une même entité (fournisseur d'accès, hébergeur, entreprise, administration).

³ Voir : http://www.ssi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_configuration_BGP.pdf (ANSSI 2013).



À propos de l'ANSSI : pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr - Contact presse : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr



À propos de l'Afnic : pour en savoir plus, rendez-vous sur www.afnic.fr - Contact presse : +33 (0)1 39 30 83 25 – presse [at] afnic.fr